

LIGUE D'ÎLE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 07 février 2026

Le sept février de l'année deux mille vingt-six à neuf heures trente minutes, les représentants des clubs de la Ligue d'Île de France de Course d'Orientation se sont réunis en assemblée générale au CISP Kellermann, 17 boulevard Kellermann, 75013 PARIS, sur convocation du comité directeur effectuée par courrier électronique conformément à l'article n° 7-2, alinéa 1 des statuts.

Sont présents, les représentants des clubs : 7512 Anthony CLERTON, Brigitte FISCHER, Chloris LELONG et Edme PAILLARD ; 7707 Eloïse LOUVET, Gilbert MARTIN et Yves PEKER ; 7715 André HERMET ; 7716 Julien GARDEUR, Sandra OLIVIER et José RORA ; 7720 Nathalie MARIN ; 7807 Paul CHINCHOLE, Sandrine TAISSON et Thierry VERMEERSCH ; 9105 Thierry BESTEL, Thierry FARGANEL et Isabelle LINTANF ; 9109 Hélène et Michel EDIAR ; 9404 Hervé QUINQUENEL ; 9502 Loïc BERNABLE et Matthieu RODIER.

Clubs non représentés : 7701 ; 7709 ; 7719 ; 7723 ; 7724 (Marie-Françoise BOURGUIGNON malade) ; 7811 ; 9110 (excusé) ; 9209 ; 9211 ; 9510 (excusé).

Sont présents, membres du comité directeur de la LIFCO, en plus des personnes représentants leurs clubs : Dominique BRET ; Etienne PHILIPPOT.

Sont présents : Evelyne CIRIEGI, présidente du CROS Île-de-France ; Michel CHARIAU, président du CDCO 77 ; Rémi BROCHOT ; Vincent BROCHOT ; Bernard PERICHON ; Achille BOUCHERIE et Martine WIBART (en fin de matinée) licenciés.

Dominique BRET préside la séance en sa qualité de présidente de la LIFCO.

Etienne PHILIPPOT, secrétaire de la LIFCO, assure le secrétariat.

Michel CHARIAU et Gilbert MARTIN sont désignés comme scrutateurs.

La présidente constate que plus d'un tiers des représentants, détenant au moins la moitié des voix, sont présents et que, conformément à l'article n° 7-2 alinéa 2, l'assemblée générale peut valablement délibérer. Pour la partie relative à la modification des statuts, la présidente note que la moitié au moins de ses membres représentant les deux tiers des voix sont présents et que, conformément à l'article n° 14-3, l'assemblée générale pourra délibérer sur ce point.

La présidente précise que tous les documents ont été remis. L'assemblée lui en donne acte.

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mot de bienvenue de la présidente et présentation des invités
- Décompte des voix et des représentants des clubs présents
- Désignation d'un rapporteur de séance
- Approbation du compte rendu de l'AG du 8 février 2025
- Rapport moral de la présidente
- Rapport des commissions : communication, développement territorial, formation, jeunes, pratiques sportives et résultats sportifs
- Rapport financier de la trésorière
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Budget prévisionnel 2026
- Votes sur le rapport moral, le rapport financier et le budget prévisionnel
- Elections sur les postes vacants du comité directeur
- Désignation des représentants LIFCO (3) à l'AG FFCO
- Désignation des vérificateurs aux comptes (2 minimum)
- Questions posées par les clubs
- Mot de la présidente du CROS Île de France
- Remise de récompenses pour résultats internationaux et aux vainqueurs femmes et hommes de la Coupe de France

Lecture est donnée du rapport moral par la présidente. Vient ensuite la présentation des comptes rendus des différentes commissions « communication », « développement territorial », « formation », « jeunes », « pratiques sportives » et du bilan sportif 2025. Lecture est réalisée du bilan financier, du



LIGUE D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION

rapport des vérificateurs aux comptes et du budget prévisionnel 2026 par la trésorière. Ensuite, l'AG est amenée à élire les candidats qui se présentent sur les postes vacants, puis à se prononcer sur la désignation des représentants de la LIFCO à l'Assemblée Générale de la FFCO et sur celle des vérificateurs aux comptes. Y succèdent les réponses apportées aux questions des clubs. En conclusion, parole est donnée à la présidente du CROS IDF, puis sont remises les récompenses aux athlètes méritants.

Au cours des différentes lectures, la parole est donnée aux membres présents et un débat s'instaure. Plus personne ne demandant la parole, à l'issue de chaque débat, la présidente déclare la discussion close et met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale valide le compte-rendu de l'AG du 08 février 2025 ainsi que le procès-verbal. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport moral, l'approuve. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier approuve celui-ci. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications concernant le budget prévisionnel 2026 l'approuve. Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale élit, sur les postes vacants au comité directeur : Chloris LELONG et Kevin MENARD.

Sixième résolution

L'assemblée générale élit comme représentants titulaires de la LIFCO à l'Assemblée Générale de la FFCO : Rémi BROCHOT, Anthony CLERTON et Thierry VERMEERSCH et comme suppléants : Chloris LELONG et Isabelle LINTANF. La liste est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale désigne comme vérificateurs aux comptes Julien GARDEUR et Edme PAILLARD. Ces personnes sont élues à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

De tout ce qui est ci-dessus, il a été dressé procès-verbal par la présidente.

Fait à Paris, le 9 février 2026

Le rapporteur de séance



Etienne PHILIPPOT

La Présidente de la LIFCO



Dominique BRET